REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
**Service communication et information**

Genève, le 7 juin 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse du département de l'économie et de l'emploi**

# Fabienne Fischer a reçu une délégation de chauffeurs Uber ce matin

**La conseillère d'Etat Fabienne Fischer a reçu ce matin une délégation de chauffeurs Uber. Elle leur a dit comprendre leurs inquiétudes, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral de vendredi. Cette décision a eu pour conséquence d'interdire Uber d'activité sur sol genevois tant que la société ne se met pas en conformité avec la loi. Fabienne Fischer a rappelé qu'il est maintenant de la responsabilité d'Uber de verser les salaires dus. La magistrate rencontrera, par ailleurs, Uber cette semaine.**

"Sur la base de l'arrêt du Tribunal fédéral de vendredi, Uber doit maintenant assumer ses responsabilités comme employeur", a souligné la conseillère d'Etat. La société doit formaliser les contrats de travail de ses chauffeurs et les affilier aux assurances sociales. Le salaire à verser doit au moins respecter le salaire minimum brut de 23,27 frs de l'heure.

Vendredi dernier, le Tribunal fédéral a rejeté le recours d'Uber, estimant que les chauffeurs étaient bel et bien des salariés et non pas des indépendants. "Nous avons donc dû demander à Uber de suspendre ses activités dans la nuit de samedi à dimanche le temps qu'il se mettre en règle avec la loi." L'entreprise sait depuis 2019 qu'elle risquait de devoir se mettre en conformité avec la loi.

"Je comprends votre inquiétude. Nous ferons tout pour vous soutenir dans la mesure de nos moyens. Uber doit assumer son rôle d'employeur. L'Etat ne s'aurait s'y substituer", a indiqué Fabienne Fischer.

*Pour toute information complémentaire: Mme Fabienne Fischer, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe en communication, DEE, T. 078 628 80 08.*